

**Remise volontaire et gratuite des armes de service à l'arsenal**

En Suisse, 2,3 millions d'armes circulent pratiquement hors de tout contrôle. Ainsi que plusieurs tragédies l'ont malheureusement démontré, dernièrement encore à Zurich, elles présentent un danger inadmissible pour la société. Un risque que la récente suppression de la remise de munitions de poche décidées par les Chambres fédérales n'a manifestement pas permis de maîtriser.

Dans notre pays, 300 personnes meurent chaque année, tuées par une arme à feu et tous les spécialistes s'accordent pour considérer que la disponibilité des armes est un facteur déterminant du passage à l'acte, qu'il s'agisse d'un suicide, d'un meurtre ou même d'une erreur de manipulation. C'est pourquoi le dépôt des armes de service dans les arsenaux est une mesure aussi efficace que simple à mettre en œuvre pour accroître la sécurité de la population entière. Lorsque les armes sont stockées, le danger qu'elles représentent diminue et réduit, par conséquent, la menace qui pèse sur les personnes, en particulier les femmes et les enfants.

Sur le plan fédéral, le Parlement a renoncé à prendre cette disposition, se bornant à bannir la munition de poche des foyers. En revanche, le Conseil d'Etat du canton de Genève a pris de l'avance dans ce domaine puisqu'il a décidé de proposer aux militaires domiciliés dans le canton de déposer volontairement et gratuitement leurs armes de service à l'arsenal dès le début de l'année 2008. Notre canton doit lui emboîter le pas, en introduisant une réglementation similaire dans les meilleurs délais, la plupart des militaires préférant sans doute ne pas attendre demain pour mettre leur arme de service en lieu sûr. Si, sous l'impulsion du PS, une initiative populaire allant dans ce sens a été lancée par près de 70 partis et organisations, son éventuelle mise en application prendra encore beaucoup de temps. Il serait donc judicieux et d'intérêt général que notre canton offre au plus vite la possibilité d'une remise volontaire et gratuite des armes d'ordonnance à l'arsenal hors des périodes de service.

**Nous demandons au Gouvernement de mettre en place rapidement un dispositif permettant aux militaires domicilié-e-s dans le canton de déposer gratuitement leurs armes d'ordonnance à l'arsenal hors des périodes de service.**

Delémont, le 23 janvier 2008

Groupe socialiste  
Michel Thentz

Groupe CS/POP-Verts  
Hubert Godat

A collection of handwritten signatures in black ink. On the left, there are several signatures, including one that appears to be 'A. Veyra' and another 'J. Lorenz'. In the center, there is a large, stylized signature. On the right, there is a signature that looks like 'H. Godat' and another one below it. The signatures are scattered across the bottom of the page, overlapping the printed text.